

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Santé pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Béatrice Godard, professeure titulaire, Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal;

— D^r Simon Racine, directeur général, Institut universitaire en santé mentale de Québec, en remplacement de monsieur Antoine Hakim;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Santé en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57875

Gouvernement du Québec

Décret 611-2012, 13 juin 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre du Comité fédéral-provincial-territorial des ministres du commerce intérieur qui se tiendra, le 14 juin 2012

ATTENDU QUE les ministres responsables du commerce intérieur tiendront, le 14 juin 2012, à une conférence téléphonique;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M^{me} Christyne Tremblay, dirige la délégation du Québec lors de la rencontre téléphonique du Comité fédéral-provincial-territoriale des ministres responsables du commerce intérieur du 14 juin 2012;

QUE cette délégation, outre la sous-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, soit composée des personnes suivantes :

— M. Patrick Muzzi, directeur, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— M^{me} Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— M^{me} Valérie Côté, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57876

Gouvernement du Québec

Décret 612-2012, 13 juin 2012

CONCERNANT le quatorzième protocole de modification à l'Accord sur le commerce intérieur

ATTENDU QUE l'Accord sur le commerce intérieur a été approuvé par le décret numéro 1102-94 du 15 juillet 1994 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995;

ATTENDU QUE le quatorzième protocole de modification à l'Accord sur le commerce intérieur propose d'intégrer au chapitre dix-sept portant sur les procédures de règlement des différends une série de changements touchant à la portion des procédures applicables lors de différends entre une personne et un gouvernement;

ATTENDU QUE ces changements incluent l'introduction d'un processus d'appel ainsi que l'ajout de mesures contraignantes visant à assurer le respect des décisions rendues par les groupes spéciaux;

ATTENDU QUE le quatorzième protocole de modification propose également plusieurs amendements au chapitre dix-sept en vue d'améliorer l'équité procédurale;

ATTENDU QUE le quatorzième protocole de modification prévoit aussi l'ajout d'un article au chapitre dix-huit portant sur les dispositions finales qui stipule que les Parties peuvent convenir, collectivement, de notes explica-